

Département du Pas de Calais  
-----

Arrondissement de SAINT OMER  
-----

Séance du 13 février 2017  
-----

**OBJET**

Assainissement des Agglomérations  
-----

Approbation du Zonage de la commune  
de BOISDINGHEM pour la mise en  
Enquête Publique

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION  
DE BOISDINGHEM

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-----  
DU COMITE DU SYNDICAT  
-----

L'an deux mil dix sept, le 13 février à 17 Heures 00, le Comité du Syndicat s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jacques BACQUET, Président, en suite de convocation en date du 6 février 2017, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie de BOISDINGHEM, Siège du Syndicat.

**ETAIENT PRESENTS :**

Tous les membres en exercice

**ETAIENT ABSENTS :**

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

21 FEV. 2017

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle aux membres de son Comité que le Syndicat a repris la compétence assainissement de la commune de BOISDINGHEM et que de ce fait il est la seule autorité qualifiée pour prescrire la mise à Enquête Publique.

Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;

Vu le Décret n° 2006.503 du 2 mai 2006 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 2224-8 et L. 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi sur l'Eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 ;

Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123-1-5 et R 123.11 ;

Vu la délibération du Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Boisdillinghem approuvant le plan de zonage de la Commune de BOISDINGHEM le 31 mars 2004 après enquête publique ;

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le nouveau plan de zonage de la Commune de BOISDINGHEM.

Le plan a été modifié en janvier 2017 à la demande du Syndicat, afin d'intégrer dans les zones d'assainissement collectif les zones limitrophes nouvellement urbanisées depuis l'approbation du dernier plan de zonage.

Le nouveau plan de zonage de la Commune de BOISDINGHEM se présente tel qu'il suit :

• Commune de BOISDINGHEM

- ASSAINISSEMENT Collectif pour l'ensemble de la commune :
  - Le Village de Boisdingham
  - Au bout du Guerland
  - Résidence du Grand Air
  - Le Hameau de Zutove

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas d'écarts (habitats isolés) sur la commune.

Monsieur le Président informe que le nouveau plan de zonage sera joint au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour y être soumis à l'Enquête Publique.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité du Syndicat à l'unanimité des membres présents

VU le plan de zonage de la commune de BOISDINGHEM approuvé le 31 mars 2004,

VU le développement urbain de la commune,

VU le programme d'assainissement collectif du Syndicat,

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

21 FEV. 2017

**APPROUVE** Le nouveau plan de zonage pour la mise à l'enquête Publique pour la Commune de BOISDINGHEM.

**CHARGE** Monsieur le Président de faire intégrer le nouveau plan de zonage de la Commune de BOISDINGHEM dans les documents du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avant sa mise en Enquête Publique.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an susdits et ont signé au registre les Membres Présents.

Pour Extrait Conforme,  
Le Président

SYNDICAT MIXTE  
D'ASSAINISSEMENT  
DE LA RÉGION  
DE BOISDINGHEM

Jacques BACQUET

p.o. 

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception en la  
sous-préfecture de SAINT-OMER

Le : 21/02/2017

SYNDICAT MIXTE  
D'ASSAINISSEMENT  
DE LA RÉGION  
DE BOISDINGHEM

p.o. 



